**République du SENEGAL**

*Un Peuple-un But-une Foi*



-----------------

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE L’ELEVAGE**

**PROGRAMME D’APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET A L’ENTREPRENARIAT RURAL/ phase 2 - (PADAER II)**



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A L’ATTENTION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES OPERATEURS PORTEURS D’INITIATIVES ECONOMIQUES AU PROFIT DE JEUNES RURAUX**

Le PADAER-II vise l’évolution progressive des exploitations agricoles familiales et des organisations de producteurs (OP), d’une situation de production pour l’autoconsommation, vers une agriculture durable, résiliente et rentable orientée vers le marché. Le changement fondamental attendu est l’autonomisation organisationnelle et fonctionnelle des OP capables de rendre des services durables à leurs membres notamment l'acquisition des facteurs de production à moindre coût, le conseil de proximité sur les bonnes pratiques agricoles et d'élevage et la commercialisation des excédents de productions avec les opérateurs de marché à des prix négociés et plus rémunérateurs.

Le projet a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans la zone d’intervention à travers une amélioration durable de la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs), ainsi qu’une création d’emplois durables et rémunérateurs pour les ruraux, en particulier les femmes et les jeunes.

Le présent appel à manifestation s’adresse aux entités d’affaires (organisations de producteurs et opérateurs privés) porteuses d’initiatives économiques au profit de 10 000 jeunes et femmes ruraux, résidents dans les 04 régions d’intervention du projet (Kédougou, Kolda ; Matam et Tambacounda) et répondant aux critères d’éligibilité ci-après :

 **Critères d’Eligibilité :**

* Être une organisation professionnelle enregistrée comme une coopérative, un GIE ou une association, ayant une durée de fonctionnement au minimum de deux (02ans) et majoritairement composée de jeunes (65%) et femmes (25%) ruraux en activité ;
* Être en activité dans le business proposé depuis au moins 2 ans à l’exception des sociétés coopératives mutualistes créées avec l’appui du projet ;
* Être capable de proposer un plan d’affaires mobilisant au moins 250 jeunes et femmes ruraux autour d’activités économiques dans l’un ou plusieurs des maillons des chaines de valeur production, commercialisation, transformation ou autres services connexes dans les filières agro-sylvo-pastorales. Le projet ou le groupe d’affaires peut être composé de jeunes en formation-insertion (Jeunes n’ayant jamais entrepris d’activité économique propre) et de promoteurs (Jeunes ou femmes ayant une expérience de conduite d’activité économique propre) ;
* S’engager à mobiliser les 10% de l’apport (via bénéficiaires directement ou Institutions Financières) pour combler les 90% du PADAER II pour l’appui en fonds de roulement de 300 000 F CFA par bénéficiaire.
* Proposer dans le Plan d’affaires des activités économiques de cycle court (inférieur à 5 mois) avec 30% d’investissements sommaires et 70% de FDR qui garantissent aux jeunes et femmes ruraux promoteurs un minimum de revenu mensuel équivalent à 100 000 FCFA en période de croisière ;
* Disposer à mener des démarches pour l’octroi des crédits, à assurer le cautionnement des jeunes et femmes bénéficiaires et au recouvrement des crédits ;
* Disposer à souscrire à une police d’assurance agricole ou bétail subventionnée par le projet de façon dégressive pour les promoteurs ;
* L’OPF porteuse doit avoir des expériences avec les Institutions Financières (épargne / crédit)
* Avoir au cours des deux dernières années des chiffres d’affaires annuels d’au moins de 20 millions de F CFA
* Le projet global doit avoir un TRI d’au moins égale à 12% ;
* Reconstituer le FDR à 100% au bout d’un an et réinvestir afin d’accroitre la production et les revenus
* Avoir l’expérience des procédures des marchés publiques
* Avoir subi des audits organisationnels, financiers…serait un atout
* Connaitre le marché et être capable d’assurer l’écoulement des produits à des conditions négociées (prix, quantité, qualité, période) et de contractualiser avec les jeunes producteurs / transformateurs / négociants
* L’inclusion sociale à travers l’enrôlement de jeunes et personnes vulnérables dans le projet proposé, sera considérée comme un critère d’appréciation des propositions.
* Produire la documentation et les références telles que demandé dans l’appel à proposition.

 **Couverture géographique :**

* Le projet devra être implanté dans la zone d’intervention du PADAER II qui s’étend sur les quatre (4) ci-après : Kédougou, Kolda, Matam et Tambacounda

**Rejoignez-nous :**

Les organisations intéressées sont invitées à manifester leur intérêt et solliciter le dossier de demande de soumission (formulaires à renseigner) aux adresses suivantes :

* **UCP : Direction du PADAER II**, Tambacounda, Quartier Liberté, Lot 184, BP : 158 Tambacounda, Tel : (221) 77 644 39 01 /77 644 26 64

 Email : padaer2.senegal@gmail.com

* **Au niveau des Antennes régionales** de Matam, de Kolda et de Kédougou  **du PADAER II,**
* **DRDR** (Directions Régionales du Développement Rural) Tambacounda, de Matam, de Kolda et de Kédougou.
* **SREPA (Services** Régionales de l’Elevage et des Productions Animales) Tambacounda, de Matam, de Kolda et de Kédougou.
* **des Chambres consulaires** des régions de Tambacounda, de Matam, de Kolda et de Kédougou.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **26 août 2024, à 17h** aux adresses ci-dessus.

Le dossier de soumission comprend :

* Copie signée de l’enregistrement légal du porteur de projet
* Extrait du compte bancaire professionnel du porteur de projet pour la même période
* Le formulaire dument rempli
* La fiche de présentation et de caractérisation des jeunes / femmes bénéficiaires dument renseigné.
* Tous autres documents jugés utiles pour les organisations porteuses